



VILLE DE  
LANDERNEAU

MAIRIE DE LANDERNEAU  
Services Techniques Municipaux  
BP 729  
29207 LANDERNEAU CEDEX

TEL : 02 98.85.43.00

FAX : 02 98.85.43.35

E mail : ti-ker-landerne@mairie-landerneau.fr

**DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE**

(ARTICLES L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code du commerce  
et articles R. 312-1 et R. 321-9 du code pénal) Arrêté ministériel du 9 janvier 2009

**1/ Déclarant :**

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :  
.....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :  
.....

N° SIRET : .....

Adresse : n° ..... Voie : .....

Complément d'adresse : .....

Code postal : .....Localité : .....

Téléphone (fixe ou portable) : .....

**2/ Caractéristiques de la vente au déballage :**

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un  
magasin de commerce de détails ..) .....

Marchandises vendues : neuves : ..... occasion : .....

Nature des marchandises vendues : .....

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-  
8 du code du commerce) : .....

Date de début de la vente : ..... Date de fin de la vente : .....

Durée de la vente (en jours) : .....

### **3/ engagement du déclarant :**

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom) .....

certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code du commerce.

Date et signature : .....

*Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code du commerce).*

### **4/ Cadre réservé à l'administration :**

Date d'arrivée : ..... N° d'enregistrement : .....

Recommandé avec demande d'avis de réception  
Remise contre récépissé

Observations :

.....  
.....  
.....

**NOTA :** Arrêté du 9 janvier 2009

***Cette déclaration est signée par le vendeur ou l'organisateur ou par une personne ayant qualité pour le représenter.***

***La déclaration est accompagnée d'un justificatif de l'identité du déclarant***